

Compte rendu de la séance de l'Instance Nationale de Concertation

Séance du 8 mars 2006

Participants

Philippe GEORGES, Président du COMEX, Directeur de la CNAF.

CNAMTS

Olivier de CADEVILLE, Directeur Délégué aux Opérations.

Laurence GAUTIER PASCAUD, Directrice des Ressources Humaines Réseau.

Sylvie MANSION, Directrice Adjointe – Responsable de la Mission Établissements

UCANSS

Philippe RENARD, Directeur.

Gérard DURIER, DPRH.

Denis Yves LESAULT, Chargé de mission à la Direction de la Prospective et des Ressources Humaines.

Fédérations syndicales

CFDT

Gérard HOELTGEN

Genevieve JEGU

Patrick ROHAUT

Georges VIGER

CFE/CGC

Thank DO VAN

Pascal CHARPENTIER

Laurence GRANDJEAN

CFTC

Christian BRIEU

Jean Marc COLLET

SNADEOS – CFTC

Hubert RETIF

CGT

Bernard CASTANIE

Daniel EDELIN

Armelle ZIMMER

UFICT – CGT

William LIS

Anne RENAUD

FO

Michel ROCHETTE

Renée ROUBY

André SAUTREUIL

SNFOCOS

Christian GOUPILLOT

Alain POULET

Jean Paul ANDRE

Marie Josée ALLIOT

Ouverture de la réunion : M. Philippe Georges, Président du COMEX

M. Georges propose de commencer cette instance consacrée aux UGECAM. Il indique que les propos sont enregistrés, de manière à disposer d'un compte rendu précis de cette réunion.

M. Rochette- Fédération Force Ouvrière

M. Rochette souhaite connaître la date de la prochaine réunion paritaire ouvrant la négociation sur les garanties conventionnelles dans le cadre de l'évolution des réseaux.

Philippe Renard, Directeur de l'UCANSS

Philippe Renard précise qu'une première réunion va se tenir avant la fin du mois de mars 2006. Un mandat de négociations doit lui être donné au cours de la séance du COMEX du 15 mars 2006.

M. Rochette- Fédération Force Ouvrière

M. Rochette insiste sur sa demande. Le dialogue social est primordial et il souhaite qu'une date précise soit fixée aujourd'hui pour la tenue d'une prochaine réunion. Le mandat de négociation n'empêche pas de fixer une date. La priorité doit impérativement être donnée aux garanties conventionnelles.

M. Edelin – Fédération CGT

La fédération CGT est vigilante sur la date qui va être proposée. Le Conseil de la CNAM devrait se réunir le 16 mars 2006. Nous ne sommes donc pas d'accord avec la proposition d'organiser une réunion à la fin du mois de mars 2006.

M. Edelin rappelle que l'Instance Nationale de Concertation fonctionne actuellement sans support juridique actualisé.

Par ailleurs, la CGT a soumis des questions précises concernant les UGECAM qui devraient figurer à l'appui du compte rendu. *(les questions figurent en annexe. Ndlr)*

M. Georges demande à M. Renard s'il est en mesure de proposer une date de réunion paritaire sur le sujet des garanties conventionnelles.

M. Renard propose de tenir une prochaine réunion sur les garanties de réseau le 23 mars 2006 à 14 heures 30.

M. Edelin – Fédération CGT

La fédération CGT est d'accord avec cette proposition de date, sous réserve que la CNAMTS reporte la décision qui doit être prise le 16 mars 2006.

M. de Cadeville – Directeur Délégué aux opérations - CNAMTS

La CNAMTS doit arrêter le dernier point figurant dans la note au Conseil. Le Président du Conseil a proposé le report de l'examen de la note au 16 mars 2006, avec une réunion préalable des chefs de file.

M. Poulet - SNFOCOS

Le Ministre de la Santé a pris l'engagement qu'il n'y aurait pas de modifications des réseaux. Les propositions du Ministre doivent être respectées. Le Conseil de la CNAMTS est tenu par les engagements pris. Je constate tous les jours que de grandes manœuvres sont en cours. Nous sommes pris pour des imbéciles. Les organisations cibles doivent être précisément définies et aucun engagement ne doit être pris par la CNAMTS avant la fin de la négociation.

M. Georges propose de retenir la date du 23 mars 2006 pour la première séance de négociations sur les garanties conventionnelles. Il invite par ailleurs M. de Cadeville à faire remonter aux instances de la CNAMTS les remarques formulées.

M. Edelin – Fédération CGT

La fédération CGT est d'accord pour la réunion le 23 mars 2006. Nous verrons alors quelle sera la position de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie.

M. Georges souhaite revenir sur la question du support juridique de l'Instance Nationale de Concertation.

Philippe Renard, Directeur de l'UCANSS.

Philippe Renard propose de travailler ce support juridique qui est nécessaire, dans le cadre de la négociation sur le dialogue social.

M. Hoeltgen – Fédération CFDT

M Hoeltgen rappelle que M. de CADEVILLE a précisé que les UGECAM constituent un dossier prioritaire. Revenons à l'objet de notre réunion d'aujourd'hui. Nous avons

demandé la tenue d'une INC spécifique. La fédération CFDT est étonnée de ne pas avoir reçu de documents préparatoires. L'amélioration du dialogue social passe par le respect d'engagements de cette nature. Nous regrettons une fois de plus ces désagréments.

M. Collet – Fédération CFTC

La fédération CFTC se fait l'écho du constat de désaccord qui vient d'être dressé. Un dialogue préalable est nécessaire avant d'entamer le dialogue social. Le diaporama ne suffit pas.

M. Edelin – Fédération CGT

M. Edelin se joint à cette demande. Il proposera l'organisation d'autres réunions dans le cas où certains points ne trouveraient pas de réponse concrète.

M. Lis - UGICT / CGT

La question de ces documents préparatoires est préoccupante. Disposer de tels documents nous aurait permis de préparer nos interventions. Les documents remis en séance ne suffisent pas à préparer un bon dialogue social.

M. de Cadeville

M. de Cadeville confirme que le dossier des UGECAM est effectivement prioritaire pour l'Assurance Maladie. Nous sommes préoccupés par leur évolution, leur fonctionnement et leurs difficultés liées notamment au financement, mais aussi par des difficultés spécifiques selon la nature des établissements. Il conviendra de refaire un bilan sur les orientations mises en avant en septembre 2003. Nous allons commencer par étudier une rétrospective des orientations de 2003, avant d'aborder les résultats obtenus et les orientations envisageables pour l'avenir.

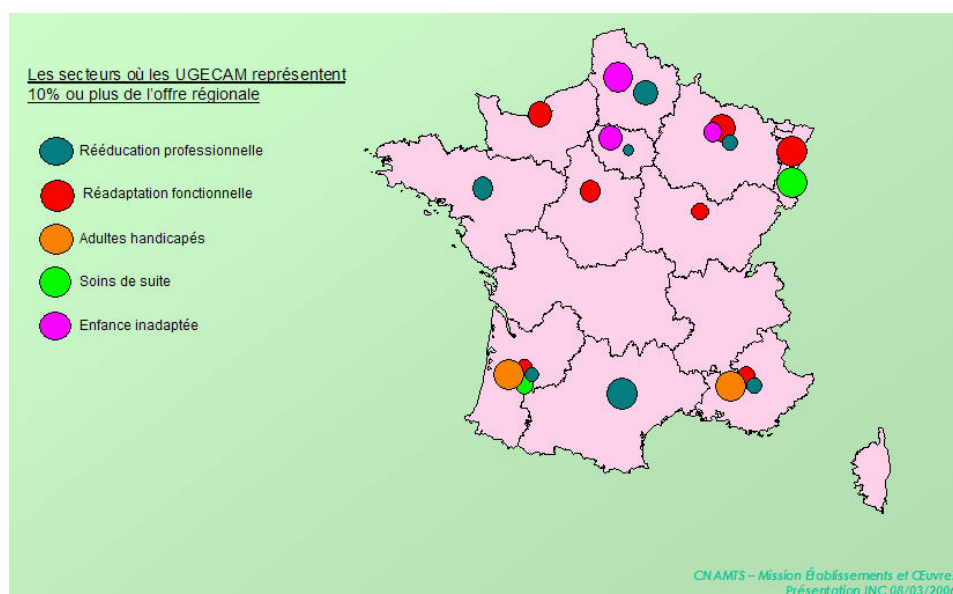
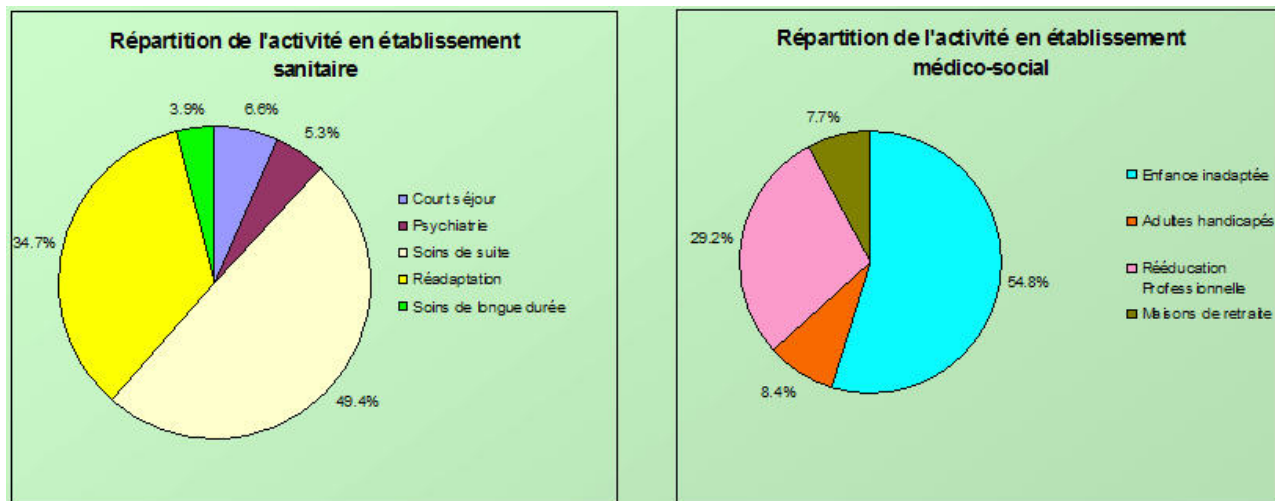
Mme MANSION – Directrice en charge des UGECAM à la CNAMTS

Mme Mansion présente le diaporama sur les UGECAM.

PRESENTATION D'UN DIAPORAMA : LES UGECAM

1. L'adoption des orientations stratégiques

Il convient d'effectuer une analyse de l'offre par discipline, de ses points forts et de ses handicaps.



Le rapprochement avec les orientations de l'Assurance Maladie concerne la prise en charge des personnes handicapées (décision du Conseil d'administration de la CNAMTS du 17 mai 2003), la prise en charge globale des personnes âgées (décision du Conseil d'administration de la CNAMTS du 26 novembre 2002), (circulaire commune CNAMTS / CNAVTS du 17 octobre 2003), la lutte contre les exclusions (décision du Conseil d'administration de la CNAMTS du 24 février 2004), enfin la politique de prévention (décision du Conseil d'administration de la CNAMTS du 18 mars 2003).

Trois orientations majeures ont été adoptées :

1. Conforter la place des UGECAM en qualité d'opérateur de soins

Cette orientation concerne 84% de l'offre sanitaire des UGECAM en soins de suite et de réadaptation, dont 35% en réadaptation fonctionnelle, ainsi que 29% de l'offre médico-sociale en rééducation professionnelle et 55% en enfance inadaptée.

Le handicap serait une filière d'expertise de l'Assurance Maladie, les personnes âgées un axe de développement et/ou de reconversion majeur.

Au sujet des soins de suite dans le domaine sanitaire, la note stratégique reprend le détail des points forts et faibles. De nombreux points rouges sont à signaler dans le Nord de la France. Nous sommes confrontés dans le centre de la France à un espace désertique avec des établissements de petite taille.

2. Devenir un opérateur de santé

Il est nécessaire de développer des services plus que des structures, ainsi que de nouveaux modes de prise en charge.

La précarité serait articulée avec les œuvres de caisse, et complémentaire des services sociaux.

La prévention induirait le développement de partenariats avec les organismes du réseau.

3. Identifier et accompagner les secteurs de désengagement

Quelles sont les déclinaisons opérationnelles ?

- Les contrats d'engagement et le Fonds de développement de l'UGECAM.
- Le Fonds national d'Adaptation.
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication interne et externe.
- Le développement des schémas directeurs RH et Informatique.
- Le périmètre géographique des UGECAM.

•

Concernant les orientations stratégiques, les contrats d'engagement sont articulés autour de trois axes :

1. La qualité de service

La qualité de service				
Indicateurs (au 31.12.2004)	Projets d'êts votés par le Conseil de l'UGEAM	Projets d'êts agréés par la tutelle	Accréditation	Certification
Établissements sanitaires	91%	73%	40%	-
Établissements médico- sociaux	58%	34%	-	2%

Accréditation au 31.12.2004	
Établissements publics	40.10%
Établissements privés lucratifs	34.30%
Établissements privés non lucratifs	25.60%
UGEAM	40.38%

2. La participation à l'offre de soins dans le cadre de la politique de l'Assurance Maladie

Quatre secteurs de développement sont envisagés : les alternatives à l'hospitalisation complète (HJ, HAD, équipes mobiles, SESSAD), la prise en charge des patients lourdement handicapés (UEROIS, CPO, EVP, Coma, Autistes), la prise en charge des patients désorientés (unités Alzheimer), enfin les perspectives globales dans les domaines des soins de suite lourds, de la filière gériatrique, de la filière rééducation professionnelle, des soins palliatifs, de l'accueil temporaire des personnes âgées.

3. La mise en œuvre d'une gestion transparente et mutualisée

Trois dimensions entrent en ligne de compte. Tout d'abord, il y a la dimension Systèmes d'information, articulée autour de trois objectifs : l'acquisition d'un outil de pilotage national, une réflexion sur un tableau de bord de la performance, enfin la participation au projet COMPAQH.

Dans un second temps, il faut tenir compte de la dimension Communication qui concerne l'élaboration d'un annuaire électronique des établissements, ainsi que l'organisation des premières JNU.

En troisième lieu, il est question de la dimension RH qui doit être nécessairement appréhendée autour de plusieurs initiatives :

- Une nouvelle classification établie avec le protocole d'accord du 30 novembre 2004

La mise en œuvre pratique de ce protocole d'accord a permis de reclasser 125 salariés à un niveau inférieur, 2 127 salariés à un niveau supérieur, 207 salariés ont également bénéficié de 25 points de compétences par l'acquisition d'un diplôme de spécialisation ou d'un diplôme universitaire et 215 salariés de 40 points d'encadrement.

Les coûts de ce protocole d'accord s'élèvent à 31 150 423 euros, dont 23 859 889 euros pour les établissements sanitaires, 7 290 534 euros pour les établissements médico-sociaux, 511 866 euros pour les sièges.

Le financement de ce protocole d'accord concerne uniquement les mesures de reclassement pour la DHOS, soit 12 millions d'euros, mais sera intégral pour la DGAS.

Le protocole d'accord du 30 novembre 2004 sur les emplois et compétences prévoit la réalisation de référentiels emplois compétences élaborés par les UGECAM, ainsi que la mise en place d'une procédure d'évaluation.

- La maîtrise de l'emploi précaire

Concernant la maîtrise de l'emploi précaire, les objectifs nationaux sont un nombre de CDD pour les ETP inférieur ou égal à 10% du nombre de CDI, ainsi qu'un intérim inférieur ou égal à 0,50% des charges de personnel.

Les résultats des contrats d'engagement pour 2004 attestent de 6 UGECAM qui ont un taux de CDD supérieur à 10%, ainsi que 7 UGECAM ayant un taux d'intérim supérieur à 1%.

- Des efforts accrus en matière de formation professionnelle

L'objectif national est de consacrer 3,5% de la masse salariale à la formation professionnelle.

En 2004, 4 UGECAM ont un taux supérieur à 3,5%, 4 UGECAM sont positionnées entre 3 et 3,5 %, enfin 5 UGECAM ont un taux inférieur à 3%.

Questions posées par les fédérations syndicales au cours de la présentation ou à l'issue de celle - ci

M. Edelin – Fédération CGT

M. Edelin s'interroge sur le peu d'agrément de projets d'établissements par la tutelle

Mme Mansion

Deux hypothèses sur le manque d'agrément :

- soit le projet ne convient pas à la tutelle
- soit il y a une difficulté avec le financement.

M. André - SNFOCOS

Concernant les soins lourds (Alzheimer), on se trouve confronté à une concurrence du secteur privé à but lucratif. Il faudrait faire un état des lieux très précis :

- du type de patients
- des moyens disponibles (manque de moyens chroniques depuis des années).

M. Castanie – Fédération CGT

Sur la question des coûts et des financements, selon lui, les frais de siège ont été mal calculés et les financements manquent, ce qui met les établissements en difficulté.

Mme Mansion

Les difficultés budgétaires sont liées à la fois aux frais de personnel, qui représentent 80% des budgets, et à l'évolution de nos prises en charge avec des postes tels que celui des médicaments qui explose.

M. Charpentier Fédération CFE/CGC

Nous connaissons cette analyse. Mais quelle action envisagez-vous mener dans le futur ? Nous avons le sentiment que l'action de la CNAM est faible. Je n'ai pas l'impression que la Direction de la CNAMTS soit très active au niveau de la DHOS.

M. Brieu – Fédération CFTC

La situation est très inquiétante sur le plan budgétaire. Que fait la CNAMTS ? Nous ne ressentons pas sa volonté d'aider les établissements.

Mme Zimmer – Fédération CGT

Nous souhaitons évoquer les personnels qui ne se sont pas vus attribuer de points de compétences en 2005.

M. Hoeltgen – Fédération CFDT

La présentation qui a été faite des difficultés est exhaustive. Comment la CNAMTS peut-elle convaincre les tutelles d'agir ? Nous souhaitons que la CNAMTS affirme officiellement qu'elle va réellement intervenir.

M. Lis - UGICT / CGT

Il n'est pas possible de priver le personnel de la juste reconnaissance des efforts accomplis en matière d'accréditation et de prise en charge des pathologies lourdes notamment.

M. André - SNFOCOS

Un plan de retour à l'équilibre (PRD) a été mis en place en 2006. La CNAMTS peut intervenir auprès des tutelles. Pourquoi des disparités au niveau régional entre UGECAM ? Nous sommes tous personnel de la sécurité sociale.

M. Collet – Fédération CFTC

Nos demandes d'intervention n'ont pas été suivies d'effets. Nous espérons qu'en 2006, la classification s'appliquera de manière globale.

M. de Cadeville

Nous avons eu plusieurs séances de travail avec le directeur de la CNAMTS, afin de vérifier s'il existe un traitement inégalitaire de la part des ARH. Il nous a semblé que certaines UGECAM ont une position plus favorable que d'autres établissements de même nature. Ce point a été évoqué avec M. Castex qui nous a démenti cette information. Le directeur de la CNAMTS nous a demandé de reprendre ce dossier. Le travail est en cours.

La CNAMTS est bien consciente que 15.000 salariés sont concernés.

Mme Mansion

Le médico-social a pour sa part été bien servi. Il est nécessaire maintenant de s'asseoir à la table des négociations avec la DHOS.

Sur la question des compétences, deux UGECAM n'attribuent rien pour l'exercice 2005.

Les UGECAM d'Ile-de-France et de Picardie se trouvent aujourd'hui dans une situation particulière, par ailleurs.

M. Rochette – Fédération FO

Nous avons des renseignements différents concernant certaines UGECAM. Le point devrait être fait UGECAM par UGECAM. Il n'est pas acceptable d'entendre ici que deux UGECAM n'attribuent rien. Que fait le Président du COMEX pour assurer le respect de la mise en œuvres des textes ?

M. Lis - UGICT / CGT

Il est inacceptable que des personnes ne se voient pas attribuer de points de compétence.

M. Georges

Je découvre ce sujet. Mais je m'engage à vous apporter une réponse à ce propos. Le protocole d'accord du 30 novembre 2004 doit effectivement être appliqué. Un point de situation doit être réalisé avec la CNAMTS avant de vous faire une réponse de fond.

M. Castanie – Fédération CGT

En termes de discrimination, nous pouvons nous demander si toutes les UGECAM dépendent du même employeur.

M. Do Van – Fédération CFE/CGC

Les points d'échelons ne sont pas des points de compétences.

M. André - SNFOCOS

Revenons sur le sujet de l'emploi précaire et de l'intérim. Il faut essayer de lutter contre la précarité de l'emploi, en évitant au maximum le recours aux CDD.

Mme Zimmer – Fédération CGT

Ce n'est pas en supprimant l'emploi précaire que nous arriverons à améliorer la situation et notamment la pénibilité de certains emplois (aides soignants,...).

M. Edelin – Fédération CGT

Je souhaite obtenir des éclaircissements sur le paiement des heures de nuit.

M. Castanié – Fédération CGT

Il aurait été intéressant de faire un état des lieux. Nous souhaitons renégocier le protocole de 1982, car la situation des agents des UGECAM s'est aggravée.

Mme Mansion

La maîtrise de l'emploi précaire passe par une réflexion sur le volume de l'emploi et sur l'organisation du travail. Les contrats d'engagement sont appelés à répondre à ces questions. Faire appel à des contrats de courte durée n'est pas une solution à cette situation.

L'idée est également d'inscrire les personnels dans un parcours qualifiant. Nous souhaitons développer ce type d'accompagnement. L'objectif national est d'atteindre 3,5% de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle

M. Collet – Fédération CFTC

Nous avons porté les transformations des UGECAM à bout de bras. Il est maintenant urgent d'augmenter ce taux de 3,5%.

Mme Mansion

Certaines formations concernant les UGECAM sont inscrites dans l'accord de branche. Un travail est également réalisé avec la CPNEFP, notamment sur la valorisation des acquis de l'expérience (aides soignantes).

M. André - SNFOCOS

Sur la mise à niveau des aides soignantes, il est dommage que nous ne disposions pas d'une offre nationale et qu'il faille s'adresser à l'extérieur de l'institution.

M. Poulet - SNFOCOS

Nous ne sommes pas satisfaits de l'action de la CNAMTS envers ses propres structures, et attendons des réponses de sa part. Il faut créer une réelle structure dédiée à la gestion des établissements.

Il faut par ailleurs solder la COG précédente pour partir sur un bon pied pour la COG future.

M. Rétif – SNADEOS CFTC

La situation informatique semble très hétéroclite entre les différentes UGECAM. Y a t il un projet de schéma directeur ?

Je souhaite savoir s'il existe une volonté ou une démarche en vue de la convergence des niveaux de rémunérations.

M. Charpentier – Fédération CFE/CGC

La problématique des médecins n'a pas été abordée. Nos établissements souffrent au niveau de l'encadrement médical, et sont confrontés à des difficultés de gardes et d'astreintes. Cette problématique revient sur le devant de la scène quand il s'agit de recruter un médecin.

M. Collet – Fédération CFTC

Il est impensable pour notre Fédération d'accepter ce constat sans réagir. Nous craignons que ce passif ne devienne chronique à l'avenir.

M. Edelin – Fédération CGT

La question de la renégociation du protocole de 1982 a été posée. Il est temps d'examiner les revendications. Il faut réaliser un bilan de la formation professionnelle pour le personnel des UGECAM. Y a t il un avenant à la COG prévu pour les UGECAM ?

M. Lis – UGICT / CGT

La question des procédures de mutualisation, voire d'externalisation en matière logistique, a été survolée. Nous souhaitons que l'état des lieux s'y réfère.

M. Rochette – Fédération FO

Nous prenons acte de votre réponse concernant les points de compétences. Mais d'autres problématiques ne sont pas résolues. A qui devons-nous nous adresser ?

M. Hoeltgen – Fédération CFDT

Nous sommes satisfaits de ce qui vient de se dérouler. Passons maintenant à l'étape suivante, celle de la négociation. Nous restons dans l'attente d'un diaporama enrichi d'une nouvelle cartographie.

M. Do Van – Fédération CFE/CGC

La structure UGECAM de la CNAMTS doit être renforcée afin de trouver sa juste place.

Nous n'avons pas abordé le sujet de la prime de résultats.

Mme Renaud – Fédération CGT

Je souhaite qu'une prochaine réunion aborde des perspectives plus élaborées, notamment sur le sujet des aides-soignantes, des secrétaires médicaux, enfin des assistants familiaux.

M. de Cadeville

J'ai pris note des questions et observations formulées. Les structures demandent à être pérennisées. Une certaine continuité dans l'action est indispensable, afin de démontrer notre crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics. Nous devons nous préoccuper des besoins concrets des UGECAM et coller à leurs objectifs. Enfin, la CNAMTS doit avoir un rôle d'impulsion, porté par un travail collectif. Nous devons cependant nous donner un peu de temps afin de mener à bien notre réflexion sur les UGECAM.

M. Georges

Vous recevrez des réponses rapidement sur ces questions. Je remercie Mme MANSION et la direction de la CNAMTS de leur présentation et de leur participation à cette réunion.